



Département de l'Essonne
VILLE DE MARCOUSSIS (91460)

N°	2022-067 1/2
----	-----------------

Extrait du registre des délibérations Du Conseil municipal

L'an deux mil vingt deux
Le jeudi 22 septembre à 20h03

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 22/09/2022, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présents :

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sebastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt, Mme Laure Gibou, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Mme Laurence Amichaux, Mme Justine Giagnoni, Mme Joane Giraudon, M. Sébastien Le Ferrec, M. Jean-Marc Payen, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer.

Procurations :

Mme Laurence Amichaux à Mme Laure Gibou
Mme Justine Giagnoni à Mme Emmanuelle Grèze
Mme Joane Giraudon à M. Alexandre Bussière
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boëte
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
M. Damien Rousseau à M. Jérôme Cauët
M. Christophe Royer à M. Enzo Sodano

Absent :

Aucun

M. Frédérick Baby Marinpouy a été désigné Secrétaire de Séance.

Visa Sous-préfecture

Date de convocation
15/09/2022

Date d'affichage

Nombre de Conseillers

En exercice	29
Présents	22
Votants	29

OBJET : DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY POUR L'ANNÉE 2021

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20220922-DEL2022-067-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Rapporteuse : Madame Sonia ROISIN

VU l'article L. 2224-5 Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la gestion des déchets, prévoit la présentation, devant le Conseil municipal, d'une synthèse sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets, destinée notamment à l'information du public ;

VU l'approbation le 7 juillet 2022 lors du Conseil Communautaire du rapport annuel pour l'exercice 2021 ;

CONSIDERANT que le service public de gestion des déchets doit faire l'objet d'un rapport annuel relatif au prix et à la qualité de ce service ;

CONSIDERANT que ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal et mis à la disposition du public ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets de la CPS pour l'année 2021.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,
Olivier THOMAS**

The image shows a circular official seal of the Mayor of Marcoussis, with the text 'MAIRIE DE MARCOUSSIS' and '1920' visible. Overlaid on the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink.

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20220922-DEL2022-067-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022